

ADMINISTRATION CANTONALE
DES IMPÔTS

Route de Berne 46
1014 Lausanne

Tél. direct : 021 316 21 71

Fax : 021 316 21 40

Fondation Ecojardinage
M. Pierre-Alain Indermühle
Chemin des Serres 4
1443 Essert-sous-Champvent

Affaire traitée par :
M. Patrick Grandjean
Patrick.grandjean1@vd.ch

N/réf.: PGJ

V/réf.:

Lausanne, le 25 novembre 2014

A rappeler dans toute correspondance

Statut fiscal de la Fondation Ecojardinage

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier daté du 10 décembre 2014, mais reçu au courant du mois de novembre 2014.

Par décision du 9 juin 2011, la fondation Ecojardinage a été exonérée des impôts en raison de son but d'utilité publique. Cette exonération était limitée dans le temps et est venue à échéance le 31 décembre 2013.

Au moyen de votre courrier précité, vous avez demandé le renouvellement du régime fiscal applicable à la fondation. A l'appui de votre demande, vous nous avez remis un certain nombre de documents et d'explications.

Au vu des éléments remis à notre disposition, nous sommes en mesure de vous confirmer que la décision d'exonération délivrée le 9 juin 2011 est reconduite pour une période échéant le 31 décembre 2018.

Le régime fiscal ainsi octroyé pourra être renouvelé à son échéance sur demande pour autant que les conditions de fait et de droit demeurent et sous réserve d'un changement de loi ou de la pratique administrative.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Affaires fiscales-exonérations



Patrick Grandjean
Le responsable



André Sinclair
Juriste-fiscaliste